



Durée

10,50 heures (1,5 jours)
Dont: théorie 5,50h et pratique 5 h

Pré requis

- Avoir suivi la formation initiale (3 ans).
- Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et les matériels.

Personnes concernées

Toute personne amenée à : réaliser des interventions élémentaires de raccordement simple et de réarmement de protection sur circuits terminaux / effectuer des manœuvres électriques sur des réseaux simples.

Objectifs

- Acquérir une formation en vue d'obtenir les habilitations électriques BS/BE Manœuvre/HE Manœuvre/H0(v).
- Etre capable d'assurer le poste de surveillant de sécurité lors d'intervention à proximité d'ouvrage électrique en exploitation.
- Etre capable d'effectuer des manœuvres électriques sur des réseaux simples.
- Etre capable d'effectuer en sécurité des interventions simples de raccordement sur des circuits terminaux.
- Etre capable de réarmer des protections en ayant pris conscience des risques inhérents à ces manœuvres.

Cette formation répond au décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010, à la norme NF C18 510 de janvier 2012 et à l'Amendement A1 de février 2020.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Échange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques.

Moyens pédagogiques

- * Matériel de démonstration comprenant : équipements de protection individuelle et collective.
- * Appareillage électrique (disjoncteurs, contacteurs, interrupteurs, sectionneurs, fusibles...)
- * Appareils de mesure (multimètre, pince ampère métrique...)
- * Appareils liés à la consignation (mise à la terre et en court-circuit, vérification d'absence de tension)
- * Documentation utilisée dans les entreprises de la région.
- * Support vidéo.
- * Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

1. Préambule

Présentation des objectifs de la formation.
Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

2. L'électricité.

La structure de la matière.
Les grandeurs électriques.
Le circuit électrique.

3. Le risque électrique.

Le danger et les risques.

4. Les effets du courant électrique.

Les facteurs aggravants.
Les mécanismes de l'électrisation.

5. La prévention du risque électrique.

Les différentes classes de matériel.
Les indices de protection.
Les protections collectives.
Les protections individuelles.
Les dispositifs de signalisation.
Les matériels de sécurité communs et spécifiques.
Les protections complémentaires.

Travaux pratiques:

Présentation de matériel.

6. Les définitions normatives.

Les domaines de tension .
Les habilitations.
Les personnes concernées.
Les documents associés aux manœuvres.
Les installations et les équipements.

Les opérations communes.
Les zones de l'environnement électrique.

7. Les travaux au voisinage de pièces nues sous tension.

Définitions.
Les opérations particulières.

Travaux pratiques:

Mise en situation sur matériel et armoires électriques (1h)

8. Appareils et verrouillages.

Les différents types d'appareils Haute et Basse tension.

Travaux pratiques:

Présentation de matériel (0.50h)

9. La mise hors tension électrique.

L'intervention en basse tension du BS.
La mise en sécurité des installations.
Les opérations spécifiques.

Travaux pratiques:

Mise en situation sur des installations HTA (2.50h)

10. Les différentes manœuvres.

Les manœuvres d'exploitation, de consignation et d'urgence.

Travaux pratiques:

Mise en situation sur des installations HTA (1.50h)

11. Conduite à tenir en cas d'accident.

Les origines des accidents.



12. Contrôle des connaissances

L'évaluation théorique :

Questionnaire de type QCM (50 questions) portant sur l'ensemble du thème.
Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

L'évaluation pratique :

2 mises en situation au minimum, par titre d'habilitation, sur les compétences vues au préalable en fonction des opérations confiées.

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.